

SDRA EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 102 000 euros
Siège social : 15 Rue Saint Bertin, 62500 ST OMER
354 034 803 RCS BOULOGNE SUR MER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le 29 juin, à 20 heures,

Les associés de la société SDRA EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 15 Rue Saint Bertin 62500 ST OMER, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Clotaire SPANNEUT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Daniel PARENTY, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 794 actions sur les 2550 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2010,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2010 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Greffé du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépôt n° **3058**
du **- 5 SEP. 2011**

RCS Boulogne s/M
N° Réf. : **90 B 60042**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[omis jusqu'à...]

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Daniel PARENTY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Jacques BERR, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de Daniel PARENTY en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer Aldo FRANCESCHI, domicilié 16 rue de Verdun 59229 TETEGHEM, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[omis au-delà...]

Certifié conforme
Le Président
Clotaire SPANNEUT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.